Décision directe

Contrat d'études Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols SAS Urbads

Le Maire de la ville de WAZIERS, délégué par le Conseil Municipal en vertu d'une délibération en date du 4 juillet 2020, de DOUAI, en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

De passer un contrat avec la société SAS URBADS – 85 Espace Neptune à HENIN BEAUMONT (62251) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols.

La rémunération forfaitaire s'élève à 5844,00 € HT soit 7012,80 € TTC.

Le présent contrat est passé pour une période d'une année à compter du 1^{er} Juillet 2022 jusqu'au 1^{er} Juillet 2023.

Il est renouvelable 2 fois par tacite reconduction dans les mêmes conditions soit une durée maximale de prestation établie au 30 Juin 2025 selon le détail du contrat annexé.

Fait à WAZIERS, le 11 JUILLET 2022

Le Maire, Laurent DESMONS

